



L'interdiction de fumer tahitienne publiée au JO

Rubrique : actualités - Date : mardi 9 février 2010

La loi relative à la lutte contre l'abus du tabac et le tabagisme a été publiée, jeudi dernier, au Journal Officiel de la Polynésie française. Il est donc désormais interdit de fumer dans les lieux publics sous peine de contravention. Des dérogations pourront néanmoins être accordées aux hôteliers et restaurateurs.

Depuis près de deux ans dans les tuyaux de l'assemblée de Polynésie, la loi anti-tabac vient tout juste d'être publiée au Journal Officiel, rendant le texte effectif. Il est donc désormais interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif sur l'ensemble de la Polynésie française.

[Lire la suite de l'article de tahiti presse](#)